

Arrêté n° 2023-72

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu Le Code de l'éducation ;
Vu L'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
L'arrêté n°2023-340 du 28 novembre 2023 portant composition du jury de la 1^{ère} session 2023-2024 du CLES

Arrête :

Article 1 : Le jury de la 2^{ème} session de l'année universitaire 2023-2024 du CLES est composé ainsi qu'il suit :

Président : Salem KHCHOUM (MCF)

Les membres du jury :

Claire CHRÉTIENT (PRCE)
Padraic LAMB (PRAG)
Jean-Paul GIUSTI (MCF)
Salem KHCHOUM (MCF)
Isabel PRADAT-PAZ (PRCE)
Maria Carmela VARCHETTA (contractuelle)
Tatiana SUDARIKOVA (contractuelle)
Angelika VERCH (PRAG)

Les membres suppléants :

Mustafa ALLOUSH (MCF)
Laurence BONO (PRCE)
Fiona EGAN (PRCE)
Bruna PUPATTO RUANO (ATER)
Gabriele TOSATO (Maitre de langues)

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11 mars 2024

Nathalie DOMPNIER

